



Association Nationale de l'Anglo-Arabe

Règlement Concours ANAA Femelles, Hongres et entiers de 3 ans montés 2017

I- Organisation :

L'ANAA organise, avec la participation de l'IFCE, un concours d'élevage de chevaux de 3 ans en coordination avec des associations locales ou régionales agréées par la race.

Le concours national aura lieu lors de la Grande Semaine de Pompadour du 13 au 17 Septembre 2017.

Renseignements :

ANAA

Centre de Valorisation

64520 SAMES

06 89 38 94 87 / 06 32 80 14 26

II- Conditions d'admission au concours :

L'accès au concours que l'ANAA organise est réservé aux sujets inscrits au stud-book de l'anglo-arabe et au programme d'Élevage de la race. Ainsi, peut participer à un concours de qualification, tout cheval de 3 ans femelle, hongre, ou mâle, inscrit au stud-book de l'anglo-arabe et au Programme d'Élevage.

Le propriétaire ou son représentant, devra tenir à disposition de l'organisateur le document d'identification certifié (Livret SIRE), à jour de l'identification (puce électronique) et vaccinations obligatoires selon la législation en vigueur.

Pour participer au concours national, les chevaux de 3 ans devront préalablement être qualifiés à un concours régional, ou à un concours local qualifiant pour la finale, ou pour les chevaux de 3 ans « hors berceau » lors d'un rassemblement spécifique agréé par l'ANAA.

La barre de qualification a été fixée à partir de la note de 6.50 /10.

Tout cheval ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à 6,50/ 10, à un des concours de sélection cités précédemment, est automatiquement qualifié au concours national, dans la mesure des places disponibles.

III- Engagements :

Les engagements sont effectués depuis l'espace personnel sur le site internet www.shf-concours.com

VI- Déroulement des épreuves :

a- Jury

La désignation du jury est de la responsabilité de l'organisateur pour les concours locaux et régionaux et de l'ANAA pour le concours national.

Le jury classe les chevaux de 3 ans en fonction de leurs notes.

Les membres du jury et leurs apparentés ne peuvent pas présenter d'animaux dans les épreuves où ils officient.

b- Epreuves :

Les chevaux seront présentés en 4 sections au national

- Mâles et Hongres AA section I et II
- Mâles et Hongres AA section III
- Femelles AA section I et II
- Femelles AA section III

Pour les concours locaux et régionaux les organisateurs peuvent choisir de présenter les chevaux en 2 sections :

- Mâles, Hongres et femelles AA section I et II
- Mâles, Hongres et femelles AA section III



Association Nationale de l'Anglo-Arabe

Les chevaux seront jugés sur 3 épreuves :

- Présentation montée par peloton aux trois allures et aux deux mains ;

- Présentation en main au modèle de profil, de dos et de face au pas et au trot ;

- Présentation à l'obstacle en liberté sur un obstacle appelé avec un obstacle de réglage à 1 foulée (ajustable 7.50m à 7.80m) selon le protocole suivant :
Cheval amené en filet, reconnaissance du tour en main.
Détente du cheval, barres posées au sol.
Un saut sur vertical à 80cm
Un saut sur vertical à 1m
2 sauts sur un oxer à 1m devant, 1.10m derrière, largeur 1.10m
2 sauts sur un oxer à 1.10m devant, 1.15m derrière, largeur 1.20m
2 sauts sur un oxer à 1.15m devant, 1.20m derrière et 1.40m de large.
(Hauteurs maximum applicables au concours national)

c-Notation :

La note globale est répartie comme suit :

- 40% Modèle
- 30% Allures
- 30% Obstacle en liberté

Les chevaux seront notés suivant la grille internationale.

Un protocole de notation sera remis à chaque propriétaire.

d-Classement :

En cas de note finale ex-aequo la note de modèle sera prise en compte puis la note d'obstacle en liberté si cela est nécessaire.

Une remise de prix sera faite à l'issue de l'épreuve.

e-Dotations :

Des primes peuvent être versées sur subvention de la SHF pour les hongres et femelles.

Des « surprimes » peuvent être attribuées par les associations locales ou régionales aux éleveurs adhérents de ladite association.

Des « surprimes » peuvent être attribuées au niveau national par l'ANAA aux éleveurs adhérents à l'Association. La répartition de ces primes se fera selon la formule « 1 prime pour 3 chevaux ».

V-Conditions spécifiques :

Harnachement :

Pour l'épreuve de saut en liberté: Seules les guêtres aux membres antérieurs sont autorisées. Les cloches, et toutes protections aux membres postérieurs sont interdites.

Pour la présentation montée : Embouchure, filet simple, et :

- pour l'épreuve montée aux 3 allures : aucune protection aux membres postérieurs.
- Pour l'ensemble des épreuves : tout type d'enrênement est interdit

Sanitaire :

Tous les chevaux devront être en règle vis-à-vis des normes sanitaires en vigueur, être à jour de leurs vaccinations contre la grippe équine et accompagnés de leur document d'accompagnement.

Toiletage :

Les chevaux seront toilettés : crinière nattée, pieds ferrés ou parés. Une note négative peut être donnée par le jury pour mauvaise présentation.

Tenue du présentateur :



Association Nationale de l'Anglo-Arabe

Les chevaux seront présentés par des personnes en tenue d'équitation, tenue de l'ANAA ou chemise blanche et pantalon sombre lors des épreuves et de la remise des prix.

Protection céphalique normalisée obligatoire pour les épreuves montées.

Sanctions :

Le Président du jury, en concertation avec l'organisateur du concours, se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement du concours les candidats qui ne remplissent pas les conditions définies précédemment.

Assurance :

Les participants doivent veiller à ce que leurs assurances personnelles soient en cours de validité. Les chevaux et le matériel des concurrents restent sous leur garde et leur responsabilité pendant toute la durée de la manifestation.

L'organisateur et le président du jury se réservent le droit d'apporter au présent règlement toutes modifications rendues nécessaires pour la bonne organisation et le bon déroulement du concours du fait de circonstances imprévues.